

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

21 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, W. DELAVENNE, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, M. FOURNIER, Y. DUMAS, L. JACQUEMET, Michèle GALLET, J. DIZERENS, M. GRENIER, A. BOUSSER, J. DAZIN, M. LAPTEVA, M. CHALENDAR

Absents excusés : G. MASRARI, C. TOWNSEND, A. NEUSSER, J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE

Absents : D. GANNE, V. KRYK

Procurations: A. NEUSSER à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire, E. RABOT, adjointe administrative

2. Finances – Approbation du compte administratif 2023

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, présenté par Olivier Guichard, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Réalisation exercice 2023 Dépenses	5 205 986.63 €	3 320 458.63 €
Réalisation exercice 2023 Recettes	7 791 055.59 €	1 748 013.85 €
Report exercice 2022	827 635.93 €	2 041 011.81 €
Total des excédents (Réalizations + reports)	3 412 704.89 €	468 567.03 €

Restes à réaliser 2023 reportés en 2024 :

En dépenses d'investissement : 877 701.06 €

En recettes d'investissement : 563 412.00 €

Le Conseil municipal constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser.



Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (2 abstentions : A. NEUSSER, G. MASRARI et 1 abstention sur le chapitre 021 : M. CHALENDAR) :

- **DEMANDE** à Olivier GUICHARD, Maire, de quitter la salle du Conseil municipal,
- **REMET** la présidence au doyen du conseil municipal, M. GIRIAT,
- **PROCÈDE** au vote du compte administratif 2023, tel que présenté.

Fait à Ornex, le 25 mars 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 27 mars 2024
Affiché le : 28 mars 2024

Willy DELAVENNE
2ème adjoint

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.